

Dans tous les pays européens les gouvernements sont en train de coordonner toute une série de nouvelles attaques particulièrement violentes contre les peuples.

En France, les employeurs pourraient licencier leur personnel sans aucune entrave. Les conditions de travail, les salaires, toutes les garanties nationales qui, jusque là reposent sur le code du travail seraient supprimées. Les salaires seraient fixés entreprise par entreprise, même chose pour les horaires de travail. Le CDI (contrat à durée indéterminée) serait supprimé partout et remplacé par un CDD (contrat à durée déterminée) qui permettrait un licenciement sans entrave. C'est tout cela qu'ils appellent la « flexibilité » du travail. Ajoutons de nouvelles attaques contre notre régime de Sécurité Sociale et notre système de santé. Dans tous ces cas, toute référence à des garanties nationales et collectives disparaîtrait.

Les grandes conquêtes sociales du Front Populaire de 1936 et celles d'avant, celles de 1945 sont toutes menacées. Danger.

L'OCDE (organisation internationale pour le Commerce et l'Economie) est, comme on s'en doute, à la solde du pouvoir capitaliste mondial. Elle vient d'adresser ses félicitations au gouvernement français, en lui demandant toutefois d'« améliorer sa procédure de licenciement » et de « réduire l'obligation de reclassement » du personnel licencié.

La mise en œuvre de ces objectifs va repartir de plus belle les élections passées. **Ceci, répétons-le, quel que soit le Président élu. Tout va dépendre de l'action populaire et d'elle seule.**

En Espagne. Le 12 février dernier une réforme du marché du travail est entrée en vigueur. Elle rend les licenciements moins coûteux pour les entreprises, elle impose plus de « flexibilité » aux salariés en matière de qualifica-

tion, d'horaires et de salaires, elle réduit le poids des syndicats dans les négociations collectives et les plans « sociaux ». Elle prévoit que les entreprises puissent imposer des réductions salariales après 2 trimestres de baisse de leur chiffre d'affaires et 3 trimestres de réduction de leurs bénéfices. « Avec cette réforme, les salariés qui coûtent cher seront licenciés et on embauchera moins cher des jeunes plus motivés » reconnaît un directeur d'entreprise. **Résultat : 630.000 nouvelles destructions d'emplois sont prévues pour 2012, 23% de la population active est au chômage !**

En Italie. Fin mars le Conseil des Ministres a décidé d'« assouplir les règles de licenciement » et de rendre le marché du travail plus « flexible ». Jusque là l'article 18 du code du travail protégeait les salariés de toute discrimination. Aujourd'hui, c'est terminé!

Suite page 4

Bulletin de vote à votre disposition

Je vote
Ch. Ricerchi
candidat de
« Communistes »,
interdit de
candidature par
une loi électorale
antidémocratique

Election Présidentielle

Bulletin de vote

Communistes

